



Le grand parc urbain insulaire et durable de Montréal



Parc
Jean-Drapeau

Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030

Abrégé

Société du
parc Jean-Drapeau

Crédits photographiques

Outre les crédits mentionnés ci-dessous, toutes les photos contenues dans ce document proviennent de la

© Société du parc Jean-Drapeau.

Tous les dessins proviennent de © NIPpaysage.

P. 11: vue aérienne de l'Expo 67, Cicot. 1967. BAnQ, fonds Euclide-Sicotte, P927, S2, D12.

P. 49 (en bas, au milieu) : courbe Senna du Grand Prix du Canada de Formule 1.

© Formula 1 Grand Prix du Canada.

Plan directeur
de conservation,
d'aménagement
et de développement
du parc Jean-Drapeau
2020-2030

Abrégé

Table des matières

MOTS DES INSTANCES	5
UN PLAN POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DU PARC	8
L'HISTORIQUE EN BREF	10
PARTIE I : LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT	13
UNE CONSULTATION DÉTERMINANTE	14
UNE VISION CLAIRE ET UNE IDENTITÉ FORTE	16
LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES	18
LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DIRECTEUR	26
LE FINANCEMENT DES PROJETS	29
SIX GRANDES PRIORITÉS D'ACTION	30
PARTIE II : LE PLAN DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT	33
LES ORIENTATIONS DE CONSERVATION	34
LES PRINCIPES D'AMÉNAGEMENT	36
LE CONCEPT D'AMÉNAGEMENT	40
L'UNIQUE PARC URBAIN INSULAIRE CÉLÉBRANT LE FLEUVE	42
LES VOCATIONS DU PARC	44
DES EXPÉRIENCES MULTIPLES DANS UN PAYSAGE INCOMPARABLE	48
LE PARC LA NUIT	50
LES GRANDES INITIATIVES D'AMÉNAGEMENT	52
FACTEURS DE SUCCÈS ET BÉNÉFICES ESCOMPTÉS	80

MESSAGE DE VALÉRIE PLANTE



Le parc Jean-Drapeau fait partie de l'identité de Montréal. Sis au cœur du fleuve Saint-Laurent et offrant une vue unique sur la ville, il conjugue non seulement le caractère insulaire de Montréal et le penchant de ses citoyens pour la nature mais aussi son urbanité et la joie de vivre suscitée par les grands événements qui y sont organisés. Ce legs nous est cher, et nous avons le devoir de le chérir pour les générations futures.

Le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030* constitue une occasion unique d'établir des assises solides qui nous permettront de relever les défis qui nous attendent et de préserver ce territoire unique. Je tiens d'ailleurs à souligner la démarche de concertation exemplaire à l'origine de ce document, qui fait écho aux orientations de notre administration.

Je suis particulièrement fière que le parc Jean-Drapeau rejoigne la Ville de Montréal dans le processus de réconciliation en proposant une approche intégrée et des gestes concrets qui soutiennent cette démarche essentielle envers les Premières Nations. Je salue également l'implication de l'Office de consultation publique de Montréal, qui a accompagné la Société du parc Jean-Drapeau dans son cheminement et qui a permis à un grand nombre de citoyennes et de citoyens de s'exprimer à l'occasion d'une vaste consultation publique.

Les parcs publics sont indispensables à la qualité de vie des citoyens. Pour plusieurs, ils représentent un accès unique à la nature et un lieu de socialisation sans pareil. Il est ainsi important d'agir pour faire du parc Jean-Drapeau un milieu sain, accueillant, authentique, accessible et, bien sûr, écoresponsable. C'est précisément ce que nous visons avec ce plan directeur.

Non seulement protéger et conserver mais aussi aménager, développer, encadrer, innover et harmoniser : tels sont les principes fondamentaux qui nous permettront de dessiner un avenir enviable pour cet espace vert et bleu. Nos actions devront en faire une destination à part entière, un « parc signature » et même une référence pour l'ensemble des grands parcs urbains, notamment en matière d'aménagement et d'architecture de paysage. C'est ainsi que la Ville de Montréal, de concert avec la Société du parc Jean-Drapeau, bâtira le patrimoine de demain.



Mairesse de Montréal

MESSAGE DE ROBERT BEAUDRY



Les liens qui unissent la Ville de Montréal et le parc Jean-Drapeau sont très forts et le Parc demeure encore aujourd'hui un lieu phare de la métropole du Québec. En effet, l'importance de ses infrastructures, la variété des activités qui s'y déroulent et le nombre de visiteurs qui le fréquentent chaque année témoignent de la place prépondérante qu'il occupe dans la grande région de Montréal.

De nombreux défis et de nouvelles tendances se dessinent toutefois, tant en matière d'environnement et d'économie que d'un point de vue social. Le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030* permettra de mieux aborder ces questions et de faire de ce site un incontournable qui saura conjuguer les impératifs d'un parc de proximité et les avantages d'un parc urbain contemporain dont la population montréalaise pourra être fière.

Ce plan directeur exprime une vision collective, fruit d'une réflexion basée sur l'échange, sur la transparence et sur l'écoute. Il s'agit d'un premier pas vers une gouvernance ouverte. À titre de responsable des grands parcs et du parc Jean-Drapeau, je ne peux que me réjouir de cette démarche. Je tiens à remercier non seulement les équipes et les partenaires de la Société du parc Jean-Drapeau mais aussi la population montréalaise, qui a permis d'enrichir la réflexion.

Le Plan directeur propose des gestes forts qui permettront de concrétiser de grands projets et de traiter judicieusement d'enjeux de taille, notamment les changements climatiques, l'accessibilité, la mobilité, l'approvisionnement responsable, la participation citoyenne ou encore l'inclusion sociale. Nous serons témoins, au cours des prochaines années, de grandes transformations, tant au chapitre de l'aménagement qu'en ce qui a trait à la gouvernance de ce parc hors norme. Cela nous permettra de tendre vers un développement harmonieux et de faire du parc Jean-Drapeau un lieu rassembleur, inspirant, innovant et durable.



Conseiller de ville - District de Saint-Jacques
Membre du comité exécutif
Responsable de la gestion et de la planification immobilières, de l'habitation,
des grands parcs et du parc Jean-Drapeau

MESSAGE DE RENAUD COULOMBE



Le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030* a été réalisé en vue de donner un nouvel élan à ce bien public exceptionnel et d'en assurer la pérennité comme grand parc urbain unique en son genre. Cet exercice colossal a nécessité la contribution de tous les services et de tout le personnel de la Société du parc Jean-Drapeau, de même que des membres du conseil d'administration qui ont enrichi la réflexion grâce à leurs expertises variées. Je tiens à les remercier sincèrement de leur engagement indéfectible dans cette démarche décisive pour l'avenir du Parc. Merci également à l'administration municipale de Montréal qui nous a fait confiance, nous a soutenus pendant tout le processus et a adhéré sans réserve à la proposition finale.

Cet exercice de longue haleine qui aura duré trois ans a permis de livrer un plan directeur ambitieux et rigoureusement documenté, doté d'une mission et d'une vision claires pour les dix prochaines années.

L'intérêt qu'a suscité la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal, l'une des plus importantes de l'histoire de cet organisme en matière de durée et de participation, témoigne éloquemment de l'attachement des Montréalaises et des Montréalais à l'égard du parc Jean-Drapeau.

Je compte sur cet engagement pour appuyer le travail amorcé. La réalisation de ce plan est l'affaire de toutes et de tous. Les parties prenantes concernées devront faire preuve de vigilance et exercer une influence constructive auprès des administrations futures afin de garder le cap et d'en assurer le plein succès.

Innover pour se démarquer, opérer un virage organisationnel, être à l'écoute des multiples usagers et offrir des expériences distinctives aux visiteurs d'ici et d'ailleurs : tels seront les défis des prochaines années pour faire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame un parc plus grand que nature.

Président du conseil d'administration
Société du parc Jean-Drapeau

MESSAGE DE RONALD CYR



C'est avec une immense satisfaction que la Société du parc Jean-Drapeau rend public le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030*, résultat d'un travail de fond qui a permis de se projeter vers l'avenir, de repenser l'offre globale du Parc et d'en saisir tous les atouts.

Ce plan est également le fruit d'un exercice de collaboration exemplaire, basé sur l'intelligence collective. En effet, cette approche a permis d'enrichir très concrètement la réflexion et les travaux menés dans le cadre de ce processus.

Tout au long de la démarche d'élaboration du Plan directeur, la Société du parc Jean-Drapeau a accordé une vaste place à la concertation en impliquant aussi bien son personnel et son conseil d'administration que les services municipaux montréalais, les partenaires insulaires, les organisateurs d'événements et les fédérations sportives, les universitaires et les représentants de la société civile préoccupés par l'avenir du Parc.

La mise en commun de toutes ces idées, combinée à l'analyse approfondie du contexte où les parcs urbains évoluent et au travail exemplaire de l'équipe du Plan directeur, nous permet aujourd'hui de déposer un document qui assurera aux générations actuelles et futures l'existence d'un parc accueillant, innovateur sur tous les plans et respectueux de la nature.

Je tiens à remercier l'ensemble des collaborateurs, le personnel de la Société du parc Jean-Drapeau et tout particulièrement l'équipe qui a œuvré à la réalisation de ce projet audacieux. Ils ont tous fait preuve d'engagement et ont relevé avec brio le défi de mener ce plan directeur à terme, démontrant ainsi leur sentiment d'appartenance au parc Jean-Drapeau et leur volonté d'en faire un lieu d'exception.

Directeur général sortant
Société du parc Jean-Drapeau



MESSAGE DE ISABELLE BONNEAU

C'est avec autant de fierté que d'enthousiasme que je rejoins la grande équipe du parc Jean-Drapeau à titre de directrice générale au moment où la Société dépose à la Ville de Montréal son plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement pour la prochaine décennie.

Ce document, fruit d'une démarche collective exemplaire, nous projette assurément vers l'avenir et je suis heureuse de pouvoir contribuer à en écrire les prochains chapitres.

Par ailleurs, cette réflexion exhaustive sur l'avenir du parc Jean-Drapeau témoigne d'un engagement profond de toutes les parties prenantes et d'un fort sentiment d'appartenance envers ce lieu emblématique. Je tiens à souligner le travail accompli par mon prédécesseur, qui a su fédérer autour de ce bien commun autant d'énergie, et à féliciter tous nos employés de leur collaboration remarquable.

C'est donc en toute confiance que je reprends le flambeau afin de déployer et de mettre en œuvre ce plan directeur et ainsi traduire nos ambitions en véritables réalisations. J'ai l'intime conviction que c'est en conjuguant nos efforts que nous pourrons, ensemble, atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés afin d'assurer la pérennité du parc Jean-Drapeau et d'en faire « un grand parc urbain insulaire et durable », une destination incontournable et une source de grande fierté pour Montréal!

Directrice générale
Société du parc Jean-Drapeau

Un plan pour assurer la pérennité du Parc



Le Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030 a pour objectif principal d'assurer la pérennité du Parc. Les interventions de la prochaine décennie, orchestrées autour d'une vision claire et d'une identité forte, assureront la préservation, la transformation et l'évolution de ce bien commun pour les générations futures. Le parc Jean-Drapeau deviendra un des parcs emblématiques de Montréal et un des parcs les plus reconnus au pays. Animé par une volonté incontestable de mettre à l'avant-scène la sociabilité, la citoyenneté, la démocratie, la durabilité, l'écologie et la culture, le Parc révélera toutes ses complexités grâce à une gouvernance, à une innovation, à une expérience et à un aménagement qui deviendront des exemples à suivre. Ce plan directeur insufflera l'esprit créatif qui fera du nouveau parc Jean-Drapeau un grand parc urbain public reconnu, un laboratoire d'expérimentations et une source d'inspiration au sein de la communauté métropolitaine.

Le Plan est divisé en huit chapitres : 1- l'état de la situation et la démarche; 2- le cadre stratégique (mission, vision, principes directeurs, orientations stratégiques, axes de développement); 3- la présentation du Parc et le diagnostic physique; 4- les principes et le concept d'aménagement; 5- les composantes d'aménagement; 6- le Parc la nuit; 7- le plan de conservation et d'aménagement; 8- la mise en œuvre (gouvernance, modèle d'affaires, transformation organisationnelle, phasage

et financement des projets et indicateurs de performance). L'ensemble des chapitres permet de comprendre le processus par lequel le Plan a été réalisé, les enjeux et défis à relever, l'histoire et l'évolution du Parc, les orientations et les principes qui seront les fondements de la gestion et des interventions et les moyens de mettre en œuvre les changements organisationnels et spatiaux.

Le Plan directeur est destiné à guider les décisions et les actions de la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD), de la planification aux opérations, ainsi que des diverses parties prenantes (citoyennes et citoyens, partenaires d'exploitation, alliés stratégiques, gouvernements) qui seront appelés à intervenir sur le territoire afin d'assurer l'application de la vision et des orientations et la pérennité des valeurs patrimoniales et des caractéristiques du Parc au bénéfice des citoyennes et citoyens de Montréal.

L'abrégé met l'accent dans un premier temps sur le cadre stratégique et sur la mise en œuvre du Plan directeur et dans un deuxième temps sur les grandes initiatives d'aménagement qui feront du Parc un lieu distinctif, un parc d'exception. Il offre un aperçu des idées et des projets et invite le lecteur à se référer au Plan directeur pour y consulter le contenu détaillé. L'abrégé se divise en deux parties : 1- le plan de développement; 2- le plan de conservation et d'aménagement.

Le plus grand effort
de **planification**
d'un grand parc
urbain depuis
le parc
du Mont-Royal,
imaginé par Olmsted
il y a 150 ans

L'historique en bref

Le parc Jean-Drapeau, composé des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, est un des lieux les plus significatifs de l'histoire de Tio'tia:ke/ Montréal, comme en fait foi son site patrimonial cité. Il est le fruit de nombreuses phases d'aménagement qui ont façonné, modifié et transformé son territoire en lui léguant une grande diversité de patrimoines. Le parc Jean-Drapeau est un témoin privilégié de l'histoire et de l'évolution de l'architecture de paysage. Pendant près d'un siècle, les meilleurs concepteurs locaux et étrangers ont conçu des paysages aménagés innovants, modernes et ancrés dans le génie du lieu.

- **XIII^e- XVII^e siècles :** occupation autochtone de l'île Sainte-Hélène par les Iroquoiens du Saint-Laurent.
- **1665-1760 :** sous le Régime français, l'île Sainte-Hélène est annexée à la seigneurie de Longueuil alors qu'un manoir et des équipements agricoles y sont construits.
- **1812-1824 :** en prévision d'une invasion américaine, le gouvernement britannique achète l'île Sainte-Hélène afin de la fortifier et d'en faire un centre d'approvisionnement militaire pour l'ensemble de la colonie.
- **1874 :** La Ville de Montréal obtient l'autorisation d'utiliser la portion sud-est de l'île Sainte-Hélène à des fins de parc public. Celui-ci deviendra le premier grand parc public de la ville.
- **1907 :** l'île Sainte-Hélène est achetée par la Ville de Montréal.
- **1931 :** le pont du Havre (actuel pont Jacques-Cartier) est inauguré et offre pour la première fois un accès carrossable à l'île Sainte-Hélène.
- **1937 :** adoption du plan d'aménagement révisé du célèbre architecte paysagiste Frederick Gage Todd.
- **1949 :** à la suite de la Deuxième Guerre mondiale, réalisation d'un plan d'ensemble par la firme américaine McFadzean, Everly & Associates pour parachever l'aménagement du parc de l'île Sainte-Hélène.
- **1963-1967 :** les plans d'ensemble de l'Exposition universelle et internationale de Montréal prévoient l'agrandissement de l'île Sainte-Hélène d'origine et la création de l'île Notre-Dame. L'Expo 67 sera un événement marquant pour Montréal, le Québec et le Canada.
- **1968-1984 :** l'exposition Terre des Hommes prolonge l'esprit de l'Expo 67 sur les îles.
- **1976 :** Montréal est l'hôte des Jeux olympiques et le Bassin olympique, sur l'île Notre-Dame, accueille les compétitions d'aviron et de canoë-kayak.
- **1978 :** le circuit de Formule 1 de l'île Notre-Dame est inauguré et le Grand Prix du Canada a lieu pour la première fois à Montréal.
- **1980 :** tenue des Florales internationales de Montréal, un important événement horticole, sur l'île Notre-Dame.
- **1988-1993 :** aménagement du parc-plage (actuelle plage Jean-Doré) et mise en œuvre partielle du *Plan directeur de mise en valeur et de développement du Parc des Îles*.
- **Vers 2000 :** début de la croissance du divertissement événementiel sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame.
- **2017-2018 :** construction du nouveau paddock de Formule 1 et d'un amphithéâtre extérieur d'une capacité de 65 000 personnes sur la pointe sud de l'île Sainte-Hélène.



PARTIE I

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT

Une consultation déterminante



Afin d'élaborer le *Plan directeur de conservation, d'aménagement et de développement du parc Jean-Drapeau 2020-2030*, la Ville de Montréal et la Société du parc Jean-Drapeau ont souhaité adopter une démarche participative répondant aux attentes d'ouverture de la gouvernance, d'appropriation citoyenne des espaces publics et d'innovation sociale régulièrement exprimées par la population.

Ainsi, la vaste consultation menée en 2018 par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) a permis de prendre en compte les avis de l'ensemble des parties prenantes dont, en premier lieu, ceux des citoyennes et citoyens ainsi que ceux des usagers, jetant ainsi les bases d'une réflexion quant à l'avenir du parc Jean-Drapeau. Les idées émises, les opinions exprimées et les recommandations formulées ont orienté les décisions en matière de gouvernance et d'aménagement du Parc. Soutenues par des études, des analyses et des diagnostics approfondis, ces propositions touchent à l'ensemble des défis historiques et des enjeux d'exploitation du Parc.

La démarche a aussi été un déclencheur pour repenser les alliances stratégiques et les relations à entretenir avec la société et les organisations montréalaises ainsi qu'avec les partenaires riverains de la SPJD. Elle a été l'occasion de remettre le Parc en phase avec les attentes de la population et avec les défis contemporains.

Cette consultation aura été l'une des plus importantes de l'histoire de l'OCPM en matière de durée et de participation. Les vingt recommandations présentées dans son rapport de mars 2019 rendent compte de cette extraordinaire mobilisation. Elles témoignent de tout l'intérêt que porte la population à cet espace foncièrement lié à l'identité de Montréal.

Le parc Jean-Drapeau redonné et révélé aux citoyennes et citoyens

Dans ses vingt recommandations, l'Office affirme en premier lieu que la vision du prochain plan directeur devrait reposer sur quatre prémisses :

- Le retour à la notion de grand parc urbain animé, vert et bleu
- L'affirmation résolue de son caractère public et accessible
- La cohabitation harmonieuse des différentes activités et des différents usagers du Parc
- L'importance de miser sur le savoir-faire montréalais pour mettre en valeur ce lieu exceptionnel

Également, elle souligne la nécessité de considérer la qualité générale du lieu et de son environnement naturel comme le premier attrait du Parc en lui redonnant une cohérence, en mettant en valeur ses espaces, ses paysages et ses patrimoines, en misant sur la mobilité durable et en assurant une saine gestion environnementale. Elle insiste enfin sur la mise en œuvre d'une gouvernance transparente et participative.

Une vision claire et une identité forte

Se basant sur une définition claire de sa mission et de sa vision, la Société du parc Jean-Drapeau sera en mesure de distinguer son apport à la société montréalaise et de forger son image grâce à une diversité d'expériences et à la valorisation d'un paysage exceptionnel qui lui permettront de répondre aux ambitions des citoyennes et citoyens.

Afin d'assurer la cohérence de ses décisions, la Société du parc Jean-Drapeau s'est dotée d'un cadre stratégique articulé autour de principes directeurs, de principes d'aménagement, d'orientations stratégiques et d'axes de développement. Ceux-ci guideront l'action de la Société dans ses différents champs d'intervention.

Vision

Le grand parc urbain insulaire et durable de Montréal

En 2030, le parc Jean-Drapeau s'est réinventé pour devenir un des parcs emblématiques de la métropole. Il est reconnu pour la diversité des expériences individuelles et collectives qu'il offre en rapport avec la nature, les paysages, l'histoire, la culture et le sport. Il est un laboratoire des meilleures pratiques en développement durable ; il célèbre ses patrimoines ; il constitue une destination qui se démarque ; il est une source de fierté pour la société montréalaise. Il est un leader engagé, tourné vers l'excellence, fédérateur de partenariats et impliqué dans sa communauté.

Mission

Constituée par la Ville de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau a pour mission de conserver, d'aménager, de mettre en valeur et de développer ce grand parc urbain public, de veiller à la saine cohabitation des activités qui s'y déroulent et d'assurer sa pérennité pour les générations actuelles et futures.



Principes directeurs

Respecter l'environnement et assurer la transition écologique

- Préserver le territoire et valoriser les patrimoines
- Favoriser la diversité et l'inclusion sociale
 - Exiger l'excellence, la responsabilité et l'intégrité dans ses pratiques
 - Agir en partenariat

Axes de développement

- Infrastructures et bâtiments
 - Mobilité
 - Aménagement
 - Programmation
- Sports et plein air urbain

Les orientations stratégiques

Six orientations stratégiques, déclinées en objectifs, stratégies et indicateurs, se concrétiseront au travers de plans d'action triennaux au cours des dix prochaines années.

Le développement durable constituera une méta-orientation participant à la définition des cinq autres orientations autour des thématiques de la conservation des patrimoines, de la gouvernance ouverte, de l'innovation, de la place centrale occupée par le citoyen et de la réconciliation avec les peuples autochtones. De même, il influencera les projets et les activités découlant des axes de développement soit pour les secteurs des infrastructures et des bâtiments, de la mobilité, de l'aménagement, de la programmation, et des activités sportives et de plein air urbain. À ce titre, le développement durable deviendra le fondement à partir duquel le parc Jean-Drapeau se réinventera. L'application de ces préceptes permettra au Plan directeur de contribuer à un projet de société qui soit économiquement pérenne, écologiquement durable ainsi que socialement équitable et inclusif de manière à répondre aux besoins et aux ambitions de la société montréalaise.



Le parc Jean-Drapeau
comme **nouvel acteur clé**
de la **biodiversité locale**

1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

UN PARC MOBILISÉ POUR RÉALISER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Objectifs principaux

- Assurer la transition écologique et devenir un parc responsable et résilient devant les changements climatiques
- Mobiliser citoyens et parties prenantes autour du développement durable
- S'engager socialement, contribuer à l'éducation et aux saines habitudes de vie de la population.

Actions proposées

- Concevoir des plans d'action triennaux pour une gestion responsable des ressources et pour intégrer les principes du développement durable à l'ensemble des secteurs d'activité
- Élaborer des plans de réduction des émissions de gaz à effet de serre attribuables au fonctionnement, à la mobilité, aux infrastructures et à la programmation du Parc
- Adopter une politique d'approvisionnement responsable
- Intégrer les coûts sociaux et environnementaux aux stratégies d'affaires au moyen de mesures écofiscales
- Déployer des projets qui sollicitent la collaboration des citoyennes et citoyens, des partenaires insulaires, des promoteurs, des établissements d'enseignement, des organismes communautaires et des entreprises du secteur privé
- Intégrer aux politiques, aux directives et aux activités du Parc des mesures d'inclusion sociale

D'ici 2030 :

Le Parc a inscrit la transition écologique et le développement durable dans sa culture organisationnelle et contribue à leur déploiement dans la collectivité. Il a adopté les meilleures pratiques dans la protection de ses écosystèmes, dans l'aménagement de ses espaces, dans ses bâtiments, dans ses approvisionnements et dans sa programmation. Les membres de son personnel ont acquis les compétences adéquates et sont eux-mêmes des instigateurs de bonnes pratiques.

Un campus de la transition écologique a été créé au Parc. Ce campus contribue à rassembler et à dynamiser les acteurs de la transition écologique qui œuvrent notamment dans les domaines de la recherche, de l'innovation, de l'engagement citoyen et des changements en matière de comportements. Tout ceci permet au Parc de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la communauté grâce notamment à la sensibilisation et aux changements de comportements de ses usagers, de ses clients et de ses partenaires. Le Parc est entré dans une dynamique de régénération dont les effets positifs s'étendent bien au-delà de ses limites et font rayonner Montréal.

2. LA CONSERVATION

LA PROTECTION DE L'ENSEMBLE DES PATRIMOINES POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Objectifs principaux

- Protéger et rehausser le patrimoine naturel du Parc (arboricole, floral, faunique, fluvial)
- Protéger et rehausser les patrimoines anthropiques (archéologique, bâti, artistique et mémoriel)
- Élaborer des outils qui guideront la prise de décisions, la protection des milieux et l'engagement de la communauté

Actions proposées

- Obtenir le statut légal de protection de l'écosystème forestier du mont Boullé et la désignation « rare » pour la micocoulaie de l'île Sainte-Hélène
- Établir une carte des zones fragiles sur le plan environnemental
- Proposer l'agrandissement des limites du site patrimonial de l'île Sainte-Hélène pour y inclure La Ronde et la Cité du Havre
- Maintenir en état, restaurer les œuvres d'art, les aménagements paysagers et les objets bâtis
- Produire des guides d'utilisation générale et spécifique pour encadrer toute intervention dans le Parc et collaborer dans ce sens avec les promoteurs
- Former un groupe de suivi en patrimoine et en environnement
- Organiser des activités éducatives mettant en valeur les divers patrimoines du Parc

D'ici 2030 :

La Société a mis en application le plan de conservation pour l'ensemble des patrimoines du Parc. Avec une cohérence d'ensemble et dans une perspective de développement durable, elle a répondu au *Plan maître forestier*, elle a procédé à la restauration des aménagements paysagers d'intérêt (plaine des Jeux, sous-bois, jardins, roseraie) et de la Place des Nations ainsi qu'à la réhabilitation des bâtiments militaires, du pavillon Hélène-de-Champlain et de la Biosphère. Une vocation pérenne a été définie pour la totalité des bâtiments et des espaces. Un campus de la transition écologique a été créé au Parc avec les acteurs pertinents et contribue maintenant à l'avancée de la recherche, de l'expérimentation et des changements de comportements. La Société a adopté une programmation liée à l'éducation, à la diffusion et à la sensibilisation en matière de patrimoines.

3. LA GOUVERNANCE OUVERTE

UN MODE DE GESTION POUR UNE PRISE DE DÉCISION ÉCLAIRÉE

Objectifs principaux

- Ancrer la transparence, la collaboration et la participation dans les pratiques de l'organisation
- Mobiliser les parties prenantes pour mieux garantir la pérennité du Parc
- Faciliter le processus décisionnel des instances de gouvernance

Actions proposées

- Se doter d'une politique et d'un plan de partage des données ouvertes
- Instituer une assemblée annuelle publique intégrant une reddition de comptes s'appuyant sur des indicateurs d'atteinte des objectifs budgétaires, extrafinanciers et opérationnels
- Adopter une politique de consultation publique et de participation citoyenne
- Créer des tables de concertation thématiques avec différents groupes de parties prenantes
- Faciliter la création d'un groupe d'intérêt pour la protection du Parc
- Créer des mécanismes de participation sous la forme d'une plateforme collaborative
- Prévoir dans la convention avec la Ville les budgets nécessaires à la réalisation du Plan directeur

D'ici 2030 :

Grâce à sa culture d'ouverture et à ses nouveaux mécanismes de gestion, le parc Jean-Drapeau est reconnu pour l'efficacité de ses instances de dialogue et de collaboration multi-acteurs. Les citoyennes et les citoyens ainsi que les organisations qui y planifient des activités apportent une contribution essentielle au développement du Parc, que ce soit dans sa programmation, son offre ou son aménagement. L'assemblée annuelle, les tables de concertation, le site internet du Parc et les groupes de travail thématique sont autant d'espaces qui suscitent la collaboration. Ces partenariats « public-privé-citoyens » permettent d'associer les parties prenantes aux grands projets et de miser sur leur expertise.

La gouvernance ouverte est maintenant pleinement intégrée dans les modes de gestion de ce lieu emblématique de Montréal. Les projets issus du Plan directeur reflètent les besoins de la société ainsi que ceux des citoyennes et citoyens, qui éprouvent un fort sentiment d'appartenance au parc Jean-Drapeau et en parlent avec fierté.

4. L'INNOVATION

UN PARC QUI MET LE PROGRÈS SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL AU CENTRE DE SES APPROCHES

Objectifs principaux

- Adopter des technologies qui augmentent l'efficacité, la rentabilité et l'attrait du Parc
- Innover sur les plans social, environnemental, technologique et culturel
- Contribuer à la valorisation du territoire grâce à l'innovation collaborative

Actions proposées

- Installer du mobilier urbain intelligent, sans contrainte technologique, pouvant transmettre de l'information utile aux usagers
- Définir dans les plans d'action triennaux des appels à projets intégrant des critères d'innovation sociale
- Créer un campus de la transition écologique voué à l'innovation et à l'éducation dans les domaines de la transition et de la résilience écologiques
- Accueillir des activités d'incubation, de recherche et d'enseignement
- Installer des laboratoires d'expérimentation en matière de design, d'aménagement et de mobilité
- Offrir les installations du Parc aux acteurs de l'innovation sociale pour la tenue de leurs activités
- Offrir une connection Internet gratuite sur l'ensemble du Parc

D'ici 2030 :

La SPJD a intégré l'innovation dans sa culture organisationnelle notamment en ayant recours à une transformation numérique homogène, à un modèle d'affaires alternatif, à un processus d'amélioration continue qui encourage l'adoption de nouvelles façons de faire, à la valorisation de la créativité des acteurs locaux et internationaux ainsi qu'à une meilleure interaction avec les citoyennes et citoyens.

Le Plan directeur est lui-même issu d'une vision fondée sur l'audace et sur l'innovation. Ainsi, des projets émergent des données ouvertes collectées au Parc. L'entrepreneuriat bénéficie du territoire du Parc pour proposer des solutions aux problèmes environnementaux et sociaux.

La SPJD est un acteur incontournable de l'écosystème d'innovation durable montréalais.

5. L'EXPÉRIENCE CITOYENNE

LES CITOYENNES ET CITOYENS, ACTEURS DE LA VIE DU PARC, TRANSFORMÉS PAR LEUR EXPÉRIENCE

Objectifs principaux

- Faire de chaque visite au Parc une expérience sans cesse renouvelée, de découvertes, d'enrichissement et de partage de savoirs, de plaisirs et de ressourcement
- Assurer la cohabitation harmonieuse de toutes les activités et de toutes les expériences de visite au Parc
- Favoriser et promouvoir une culture de cohésion sociale et de solidarité

Actions proposées

- Accueillir des organisations écocitoyennes qui proposent des activités éducatives innovantes et dynamiques
- Lancer des campagnes de marketing social pour susciter l'engagement et la participation citoyenne
- Réserver des espaces invitant les groupes de citoyennes et citoyens au partage de savoirs
- Soutenir des projets communautaires et citoyens et en faire la promotion
- Réserver des espaces toujours accessibles librement aux citoyennes et citoyens
- Appuyer des partenariats afin de proposer une offre alimentaire cohérente et distinctive qui mise sur les produits locaux
- Optimiser le calendrier des activités du Parc pour faciliter les expériences tout au long de l'année

D'ici 2030 :

Le parc Jean-Drapeau est une destination accueillante et accessible pour la population du Grand Montréal ainsi qu'un endroit incontournable pour les visiteurs d'ici et d'ailleurs qui désirent s'évader de leur quotidien, se connecter avec la nature et l'eau et vivre des expériences enrichissantes et transformatrices favorisant le mieux-être et le plaisir d'être ensemble.

En plus d'apprécier l'harmonie des diverses activités, les citoyennes et citoyens ont un sentiment d'appartenance vis-à-vis du Parc. En toute saison, ils y vivent des expériences collaboratives et formatrices qui les font grandir comme citoyennes et citoyens responsables et qui renforcent le tissu social. Par leur engagement, ils ont la conviction de contribuer à la transition écologique et à la résilience environnementale.

Tout ceci permet au Parc de contribuer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) dans la communauté grâce notamment à la sensibilisation et aux changements de comportements de ses visiteurs, de ses clients et de ses partenaires. Le Parc est entré dans une dynamique de régénération dont les effets positifs s'étendent bien au-delà de ses limites et font rayonner Montréal.

6. LA RÉCONCILIATION

UNE RECONNAISSANCE DES ACQUIS, DES TRADITIONS ET DES SAVOIRS DES PEUPLES AUTOCHTONES

Objectifs principaux

- Assurer la participation des Autochtones dans le processus décisionnel entourant la gestion et la conservation des lieux qui constituent des territoires ancestraux
- Assurer l'inclusion, le partage culturel et la reconnaissance des Autochtones dans le parc Jean-Drapeau
- Valoriser les cultures et les pratiques autochtones au parc Jean-Drapeau

Actions proposées

- S'engager à des actions de concertation avec les partenaires autochtones lors de grands projets de développement sur le territoire de la SPJD
- Établir des relations fructueuses et des partenariats avec les organisations autochtones locales et régionales afin de créer un réseau dynamique d'échanges
- Proposer des activités et des espaces qui favorisent la connaissance et la reconnaissance des savoirs, des cultures et des pratiques autochtones
- Intégrer une représentation autochtone dans le programme d'activités du Parc
- Réaliser des aménagements ou des œuvres d'art qui traduisent le rapport des Autochtones au fleuve, au territoire et à la terre elle-même
- Réviser la toponymie des lieux dans une dynamique de reconnaissance et de réconciliation

D'ici 2030 :

La Société a mis en pratique les principes de la réconciliation notamment grâce aux mesures suivantes : représentation des nations autochtones aux instances de gouvernance de la SPJD; embauche de consultants et de professionnels autochtones pour informer la Société sur la perspective autochtone; embauche d'artistes autochtones pour la production d'œuvres d'art et intégration d'artistes autochtones à la programmation des activités culturelles et événementielles; valorisation des sites archéologiques autochtones de l'île Sainte-Hélène; désignation des lieux spécifiques de commémoration dans le Parc en matière de toponymie et d'aménagement.



Un **parc signature**
qui reflète
la priorité donnée
à la **nature urbaine**

La mise en œuvre du Plan directeur

Avec l'ambition de se transformer profondément au cours des dix prochaines années, le Parc compte sur un plan de mise en œuvre destiné à planifier son évolution et à instaurer progressivement les changements dans sa gouvernance, dans son modèle d'affaires et dans son organisation.

Quatre grandes mutations seront nécessaires à l'aboutissement du Plan directeur :

- Le cadre de gouvernance devra s'ouvrir sur l'extérieur et devenir collaboratif pour permettre une prise de décision plus éclairée
- Le modèle d'affaires devra, en phase avec la vocation de parc public, offrir une proposition de valeur plus riche à ses publics prioritaires et émergents tout en assurant sa pérennité financière
- La culture et la structure organisationnelles devront intégrer les compétences et les mécanismes indispensables à sa nouvelle mission
- Un plan de phasage et de financement et la définition d'indicateurs de succès garantiront une reddition de comptes efficace.



CADRE DE GOUVERNANCE

Deux grands objectifs pour garantir un cadre de gouvernance efficace :

- Associer le public et les partenaires de la SPJD aux décisions stratégiques pour préserver un processus décisionnel cohérent et efficace
- Assurer l'indépendance, l'intégrité et la responsabilité des décideurs afin d'augmenter l'engagement des citoyennes et des citoyens envers le Parc et son plan directeur

Conditions gagnantes

- Le cadre décisionnel est clair et cohérent et la structure de gouvernance est performante et sans ambiguïté
- La mission de la SPJD telle que présentée dans la convention de 1996 est redéfinie en fonction du cadre stratégique du Plan directeur
- La réalisation du Plan directeur bénéficie d'un mode de gouvernance qui peut garantir la stabilité de la vision et de la mission à long terme
- La convention entre la Ville de Montréal et la SPJD est clarifiée afin que la Ville et la SPJD partagent leurs savoir-faire et agissent comme des partenaires stratégiques
- La concertation des parties prenantes, notamment les citoyennes et citoyens, les corps publics, les groupes d'experts et les équipes internes, permettent une prise de décision plus éclairée
- Une plus grande transparence dans le processus décisionnel augmente la confiance des citoyennes et citoyens

MODÈLE D'AFFAIRES

Trois objectifs pour un modèle d'affaires qui répond aux ambitions du Plan :

- Une offre claire qui réponde aux attentes et aux enjeux de société et aux besoins des usagers
- Des partenariats stratégiques pour multiplier les bénéfices sociaux, environnementaux, économiques et culturels
- Des revenus autonomes pérennes qui permettent de maintenir le Parc

Conditions gagnantes

- Le modèle d'affaires agit comme courroie de transmission entre la vision, la mission et le développement du Parc
- Une offre cohérente centrée sur les attentes des citoyennes et citoyens en matière de développement durable tout en assurant un avenir pérenne pour le Parc
- Des projets qui visent l'augmentation des revenus autonomes tout en maintenant l'accessibilité financière des activités du Parc
- La collaboration avec des partenaires stratégiques ayant pleinement adopté la vision de la SPJD pour élaborer l'offre et les services spécifiques
- Le renforcement du sentiment d'appartenance des partenaires insulaires de la Société et de meilleures pratiques en matière de gestion environnementale soutenant leurs projets
- Un positionnement clair dans le réseau montréalais des grands parcs pour créer une offre montréalaise complémentaire

TRANSFORMATION ORGANISATIONNELLE

Deux transformations organisationnelles sont à prévoir :

- **La culture de l'organisation devra évoluer pour se nourrir des nouvelles orientations stratégiques du Plan directeur et les faire rayonner**
- **L'organisation du travail devra se réinventer pour permettre le développement de compétences et l'intégration de processus plus agiles et résilients**

Conditions gagnantes

- La transformation graduelle de la culture organisationnelle et du mode de gouvernance de la SPJD intègre les compétences et les mécanismes pour garantir la réalisation et le succès du Plan directeur
- Une pratique inclusive basée sur le développement de l'expertise et des compétences clés, soutenue par le leadership fort des gestionnaires qui se traduira par la pertinence des actions individuelles
- Un partage de la vision par les parties prenantes, particulièrement les partenaires insulaires et commerciaux, notamment en ce qui a trait au développement durable
- Une adhésion des employés du Parc au nouveau Plan directeur et le soutien des parties prenantes de manière à leur permettre de contribuer à la gouvernance de la SPJD

REDDITION DE COMPTE

Trois grands gestes pour augmenter la performance de l'organisation :

- **Une planification méticuleuse destinée à séquencer l'ensemble des interventions et des projets prévus**
- **Un séquençage complété par un plan de financement dans lequel seront quantifiées les sommes et les ressources nécessaires à la réalisation du Plan directeur**
- **Des indicateurs de performances renvoyant aux diverses stratégies d'intervention du Plan pour suivre l'avancement des tâches et l'atteinte des objectifs fixés.**

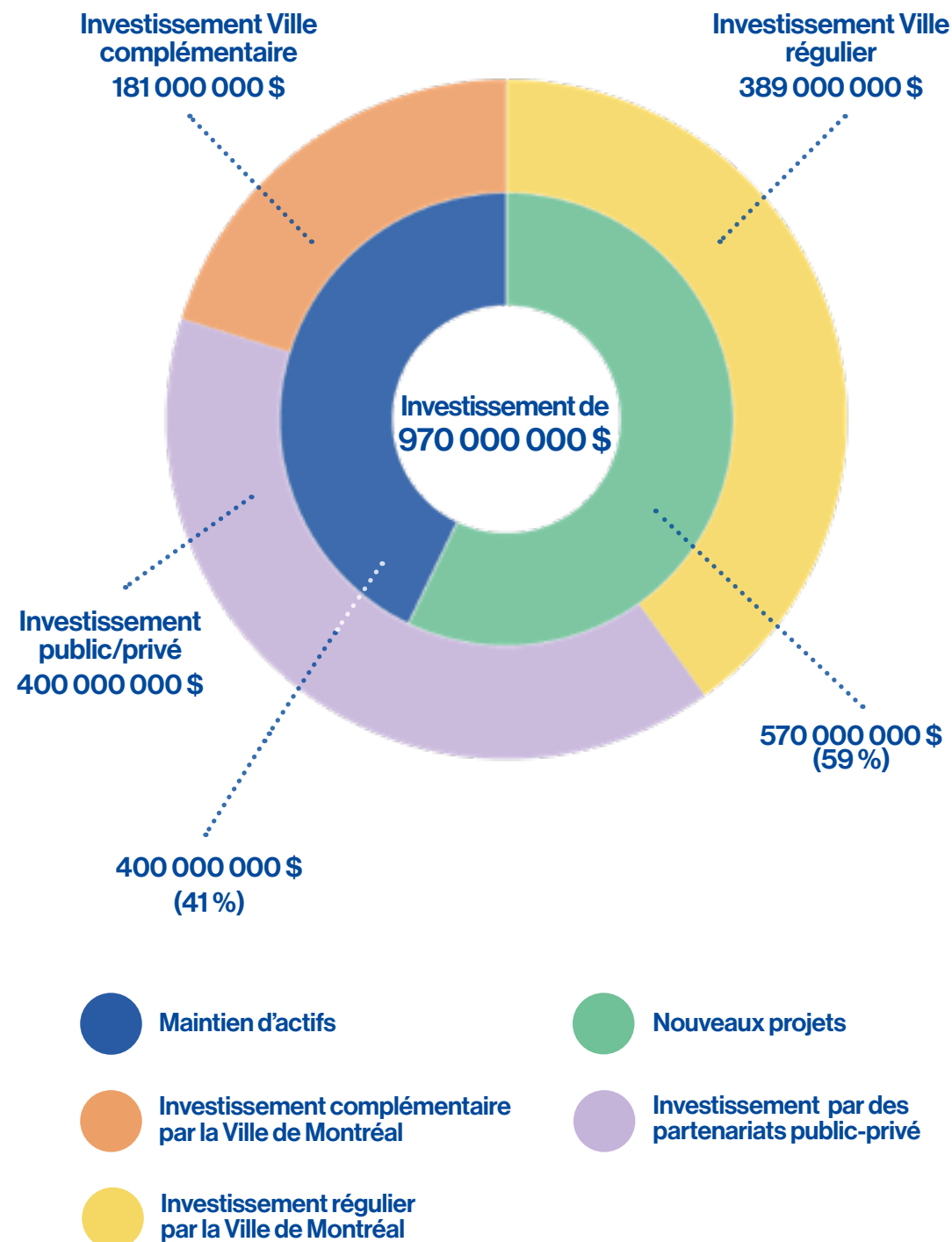
Conditions gagnantes

- Une approche axée sur les résultats pour permettre à la SPJD d'atteindre ses cibles et de garantir la réalisation du Plan directeur
- Une refonte qui amènera l'organisation à se mesurer, à être évaluée selon l'exécution et la qualité de ses services et à rendre compte de la progression des projets
- La mise en place d'un tableau de bord de gestion qui donnera une première impulsion à la Société dans son travail de collecte de données et de mesure de la performance
- Une révision périodique des indicateurs pour s'assurer de leur pertinence et des objectifs à atteindre sur une base triennale
- Une gouvernance basée sur la responsabilité et sur la transparence en communiquant toutes les informations utiles à l'intérêt public

Le financement des projets

Pour assurer la pérennité du Parc, la planification comporte un objectif de financement pour l'ensemble du Plan directeur chiffré à près de 970 millions de dollars dont 570 millions, soit 59 % du total, est financée par la Ville de Montréal à raison d'un budget annuel moyen de 57 millions inscrit au Plan décennal d'immobilisations. Consacré aux projets du Plan directeur, ce budget est subdivisé entre les nouveaux projets de développement et ceux liés au maintien et à la rénovation des installations du Parc. La part de la Ville inclut notamment les montants qu'elle attribue à la Société du parc Jean-Drapeau dans le cadre du Plan triennal d'investissements, soit près de la moitié des budgets annuels qui servent à restaurer les infrastructures et les bâtiments existants. Le solde résiduel de 400 millions, c'est-à-dire 41 % du total, sera financé au moyen de partenariats public-privé.

Un investissement de 970 millions
sur une période de **10 ans**
pour un
grand parc contemporain





Un **grand parc contemporain
écologique**
pour repenser la ville

Six grandes priorités d'action

Afin de définir les grandes priorités du Plan directeur, la Société du parc Jean-Drapeau s'est appuyée sur un ensemble de ressources, tant spécifiques, comme les états des lieux liés aux défis récurrents du Parc et les recommandations de l'OCPM, que transversales, comme l'analyse des tendances sociétales, des enjeux actuels des grands parcs urbains et d'une revue de la littérature scientifique sur le sujet.

Cet exercice aura également permis d'entamer la révision de ses processus, de son système de gouvernance, de ses modes de financement et, plus largement, de son modèle d'affaires. Enfin, il lui impose de repenser son approche pour élaborer les réponses innovantes qui assureront sa pérennité et concourront à concrétiser les aspirations des Montréalaises et des Montréalais. Voilà autant d'aspects qui ont amené la SPJD à définir six grandes priorités d'action.

Favoriser le **contact avec l'eau** et l'**appropriation des rives** du Saint-Laurent

Aménager 15 km de promenade riveraine et rehausser l'expérience paysagère du Parc

Adopter un **mode de gestion ouvert** pour une prise de **décision éclairée**

Instituer une assemblée annuelle publique intégrant une reddition de comptes

Devenir un **lieu de référence** en matière de **participation citoyenne**

Soutenir la création d'un groupe citoyen de protection du parc Jean-Drapeau

Faire de la **mobilité** un **attrait du Parc**

Éliminer la circulation automobile du Parc et offrir une option de mobilité durable

Créer un **campus de la transition écologique**

Mobiliser des ressources et fédérer des partenariats pour contribuer au progrès social et environnemental

Arrimer le **financement du Plan directeur** avec le **Plan décennal d'immobilisations** de la Ville

Mobiliser les différentes sources de financement, publiques et privées

PARTIE II

LE PLAN DE CONSERVATION ET D'AMÉNAGEMENT

Les orientations de conservation

Le plan de conservation présente les orientations en vue de la restauration, de la préservation, de la réhabilitation et de la mise en valeur du parc Jean-Drapeau. Ce document de référence concerne l'ensemble des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, y compris le site patrimonial cité de l'île Sainte-Hélène. Aux orientations phares et particulières applicables à l'échelle du Parc s'ajoutent des orientations spécifiques à chacune des entités d'aménagement selon les catégories suivantes : organisation spatiale, relation visuelle, relief, réseau de circulation et surfaces minéralisées, bâtiments, œuvres d'art et ouvrages d'art, habitats végétaux et milieux hydriques. Le plan de conservation renforcera le sentiment de responsabilité de l'organisation en ce qui a trait à la pérennité de ses patrimoines, tant dans ses activités quotidiennes que dans son travail de planification.



Le plan de conservation repose sur quatre orientations qui s'appliquent à tous les types d'interventions. Ces orientations constituent un guide et ne s'imposent pas systématiquement dans tous les cas.

1. PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT NATUREL ET BÂTI

Toute action ou intervention sur le territoire du Parc doit avoir comme prémisses de base la protection des éléments existants qui contribuent à l'essence et à l'identité du lieu (milieux, habitats fauniques et végétaux, infrastructures, bâtiments, œuvres, paysages aménagés) et à leur valorisation au sein d'un ensemble planifié.

2. PRIVILÉGIER L'INTERVENTION MINIMALE SUR LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS QUI ÉVOQUENT L'ESPRIT DU LIEU

Les interventions dans l'ensemble du Parc doivent respecter les valeurs patrimoniales de celui-ci. Certaines interventions sont susceptibles de porter atteinte aux valeurs patrimoniales du Parc : c'est pourquoi le principe de l'intervention minimale doit être privilégié autant que possible. Cette orientation n'exclut pas la possibilité de réaliser de nouveaux aménagements importants si ceux-ci contribuent de manière marquée à l'amélioration du Parc et s'ils sont réalisés dans un souci d'excellence. La préservation – aussi connue sous le vocable d'« entretien respectueux des caractéristiques intrinsèques » – reste la meilleure façon d'assurer la conservation des patrimoines dans un souci d'intervention minimale.

Selon le projet envisagé, il conviendra de choisir l'intervention ayant le moins de répercussions sur les valeurs patrimoniales désignées du Parc.

3. PRÉSERVER ET RÉVÉLER LES VALEURS PATRIMONIALES CULTURELLES ET NATURELLES

Les valeurs patrimoniales reconnues contribuent à l'identité et à la singularité du lieu et portent en elles le sens du parc Jean-Drapeau. Il importe donc de les préserver afin d'assurer la pérennité du patrimoine culturel et naturel qui définit le Parc. Chaque intervention doit s'assurer de protéger chacune des valeurs du Parc et tenir compte des éléments caractéristiques dans lesquels s'inscrivent ces valeurs. Une attention particulière doit être accordée à la concertation et à la collaboration continues avec les communautés autochtones au cours des processus de valorisation des patrimoines culturel et naturel qui composent le territoire, pour lesquelles le Parc est porteur d'autres valeurs.

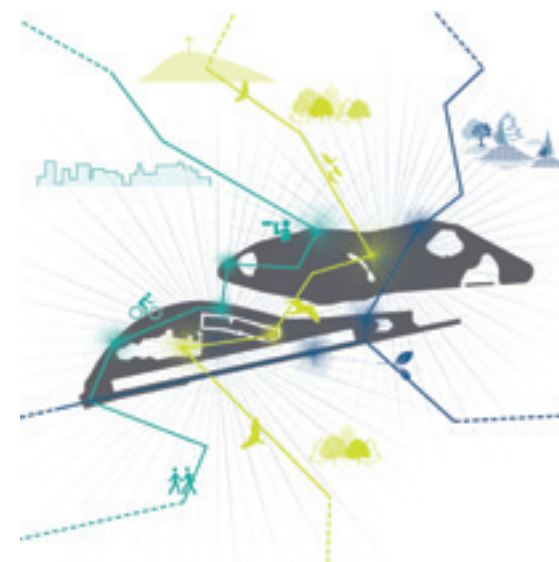
4. ASSURER LA COHÉRENCE À TRAVERS LES CHANGEMENTS

Un paysage culturel patrimonial est façonné à la fois par des facteurs naturels et par des activités humaines successives à plusieurs époques. Afin de préserver les composantes significatives inscrites dans une temporalité longue, il importe d'inscrire les interventions à venir dans un esprit de cohérence avec les différentes strates qui ont constitué le Parc et façonné son riche patrimoine culturel et naturel.

Les principes d'aménagement

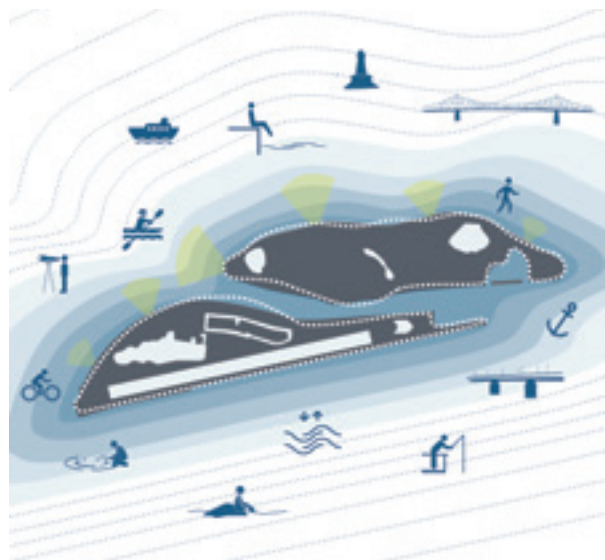
Les principes sont un ensemble de règles définissant une manière de penser et d'agir sur le territoire qui influence tout geste d'aménagement. Ces lignes directrices d'intervention répondent aux principaux problèmes et défis soulevés par le diagnostic physique et par l'état des lieux.

1. POSITIONNER LE PARC À L'ÉCHELLE MÉTROPOLITAINE ET RÉGIONALE



En raison de sa taille et de son histoire, le parc Jean-Drapeau est un lieu significatif au cœur de l'archipel d'Hochelaga. Élément majeur du réseau des grands parcs montréalais, il est baigné par le fleuve Saint-Laurent, à mi-chemin entre Montréal et la Rive-Sud. Cet emplacement stratégique et son riche passé participent activement à son rayonnement et à son ancrage régional. Premier grand parc public de Montréal, le parc Jean-Drapeau joue, dans l'histoire de la ville, un rôle comparable à celui du parc du Mont-Royal. Il constitue également un maillon clé du réseau de corridors écologiques qui se dessinent à l'échelle du Grand Montréal et de son chapelet de parcs métropolitains. Son insularité exige donc l'établissement de connexions claires avec les réseaux de mobilité et de parcs environnants pour maintenir l'intérêt du Parc et pour assurer l'achalandage nécessaire à sa vitalité future.

2. CÉLÉBRER LE CARACTÈRE INSULAIRE DU PARC



Les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame, qui forment le parc Jean-Drapeau, sont baignées par les eaux du fleuve Saint-Laurent. Naguère appelé « parc des Îles », le Parc a un caractère tout à fait unique en raison du simple fait qu'il s'agit d'un parc urbain situé sur des îles. Ses limites sont donc tracées par les rives, qui offrent une interface exceptionnelle avec le fleuve ainsi qu'une multitude de panoramas. Ce caractère insulaire contribue à l'affirmation de l'identité spécifique du Parc et offre un vaste potentiel d'expériences visuelles et physiques avec le fleuve. La diversification et la multiplication des aménagements riverains sont à favoriser sur le territoire du Parc afin de contribuer à la réalisation du grand projet qui consistera à redonner aux citoyennes et citoyens un accès au fleuve.

3. METTRE EN VALEUR LE RICHE HÉRITAGE PATRIMONIAL



Objet de plusieurs grandes campagnes d'aménagement, le parc Jean-Drapeau a été modelé par les époques successives d'où proviennent les témoins construits actuels. En effet, il renferme des trésors patrimoniaux variés et très riches d'un point de vue archéologique, architectural, artistique, paysager, militaire et sportif. Chacun de ces trésors raconte une page de l'histoire du Parc. La protection et l'intégration harmonieuses des patrimoines passent par la reconnaissance de leur importance et par leur mise en valeur au moyen des aménagements du Parc. Issus de nombreuses transformations, les paysages manquent toutefois de cohésion. Dans le but de tirer le plein potentiel des éléments patrimoniaux, une vision d'ensemble cohérente est à mettre en avant afin d'imbriquer les différents legs dans le continuum des paysages du Parc.

4. METTRE EN VALEUR LES PAYSAGES AQUATIQUES ET LEURS ÉCOSYSTÈMES



Le parc Jean-Drapeau offre une gamme d'expériences riches et variées autour des paysages aquatiques. L'omniprésence de l'eau dans les divers écosystèmes du Parc est porteuse d'un fort potentiel d'innovation, notamment en ce qui a trait à l'application des pratiques de pointe dans le domaine de l'aménagement durable. La gestion optimale des eaux pluviales ainsi que l'augmentation de la valeur écologique des milieux humides et hydriques méritent d'être envisagées à l'échelle de l'ensemble du Parc. L'eau doit ainsi devenir génératrice d'idées afin de créer des milieux singuliers offrant une gamme variée d'activités et d'expériences. Au cœur de l'histoire du Parc et du travail de réflexion qui a entouré ses aménagements passés, l'eau est un élément de grande importance qui, pour maintenir son rôle déterminant dans l'identité du lieu, mérite d'être valorisé.

5. FAVORISER LA DIVERSITÉ ET LA CONNECTIVITÉ DES ÉCOSYSTÈMES



Le parc Jean-Drapeau est caractérisé par une flore et par une faune terrestres et aquatiques diversifiées. Malgré le fait qu'il soit essentiellement aménagé, le Parc abrite une grande quantité d'habitats. L'affirmation de cette particularité s'avère donc une priorité dans le cadre de la programmation future du Parc, alors qu'on tend actuellement à empiéter sur ces milieux fragiles. L'élaboration d'une vision d'ensemble durable se révèle d'une importance cruciale pour assurer la pérennité et la connectivité des écosystèmes, pour en orienter le développement et pour en multiplier les bénéfices écologiques.

6. ASSURER LE CONTINUUM D'EXPÉRIENCES PAYSAGÈRES DU PARC



Le parc Jean-Drapeau offre une grande variété d'activités et d'événements culturels, sportifs et récréatifs. La programmation diversifiée et hautement attractive qui y est proposée dépend totalement du paysage verdoyant du Parc. La vocation de parc urbain doit donc être valorisée en mettant avant tout l'accent sur une expérience paysagère à l'échelle des deux îles, ce qui permettra de reconnecter les nombreux points d'intérêt et lieux d'activité. L'attention doit porter sur les activités libres propres aux paysages du Parc pour en assurer l'appréciation en continu. Les éléments programmatiques doivent ainsi composer avec le seuil d'absorption des paysages pour assurer leur préservation.

7. MISER SUR LES EXPÉRIENCES DE MOBILITÉ POUR DÉCOUVRIR LE PARC



L'insularité du parc Jean-Drapeau en fait une destination unique : s'y rendre exige en effet des déplacements d'un type particulier. Malgré cette singularité, l'accessibilité du Parc et ses liens avec le tissu urbain doivent correspondre à son statut de grand parc urbain. La superficie de 268 hectares des deux îles nécessite de prévoir et de faciliter la circulation des usagers. La mobilité est donc une question d'envergure au Parc. Au-delà d'une simple réponse aux besoins en matière de déplacements, la mobilité constitue un élément générateur en ce qui a trait à l'expérience même du Parc. La mobilité nécessite une réflexion qui doit dépasser l'échelle du Parc en englobant les divers réseaux de transport environnants. Les déplacements entre les destinations et les points d'intérêt doivent être simples et rapides tout en suscitant une variété de parcours de découverte et en participant activement au caractère attractif du Parc.



Le concept d'aménagement

L'élaboration des principes d'aménagement a permis de concrétiser trois grands gestes d'aménagement destinés à la fois à répondre aux problèmes qui se posent à l'échelle des deux îles et à en exploiter le plein potentiel. Ensemble, ces trois grands gestes constituent le concept d'aménagement.

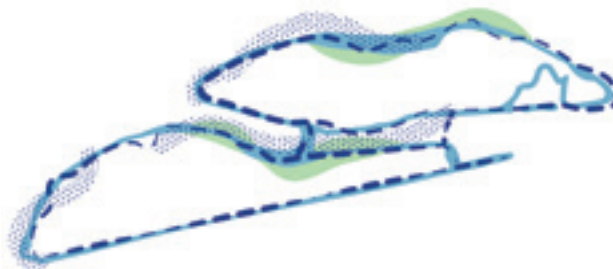


1. LA LIAISON DES CŒURS DES DEUX ÎLES



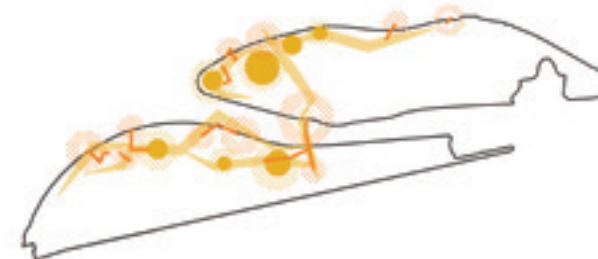
Grâce à ce grand geste d'aménagement, les cœurs des îles seront reliés entre eux par de nouveaux paysages. La mise en valeur du cœur des deux îles au moyen de travaux d'aménagement et de conservation permettra de faire rayonner leurs qualités exceptionnelles et de les mettre à l'avant-plan comme centres historiques, patrimoniaux et écologiques du Parc. La création d'un corridor écologique entre ces noyaux de biodiversité, où la faune et la flore sont particulièrement abondantes, est un geste fort qui montre la volonté de restaurer la connectivité des écosystèmes au sein du Parc. Par ce geste, les interrelations entre le mont Boullé (l'île Sainte-Hélène d'origine) et le secteur des canaux seront complètement redéfinies.

2. LA PROMENADE RIVERAINE



La promenade riveraine consolidera le parcours des rives sur les îles Sainte-Hélène et Notre-Dame en offrant un circuit continu sur 15 kilomètres. Elle permettra de découvrir les paysages des rives ainsi que les panoramas sur le fleuve Saint-Laurent et même au-delà. En passant par la passerelle du Cosmos et le pont de l'Expo-Express, l'emprise de la promenade affirmera la présence du chenal Le Moyne et multipliera les liens matériels et immatériels entre les deux îles. Des descentes seront aménagées afin d'offrir un contact direct avec l'eau, renforçant par le fait même la relation entre le fleuve et les îles.

3. LES ATTACHES ENTRE LES RIVES ET LES CŒURS



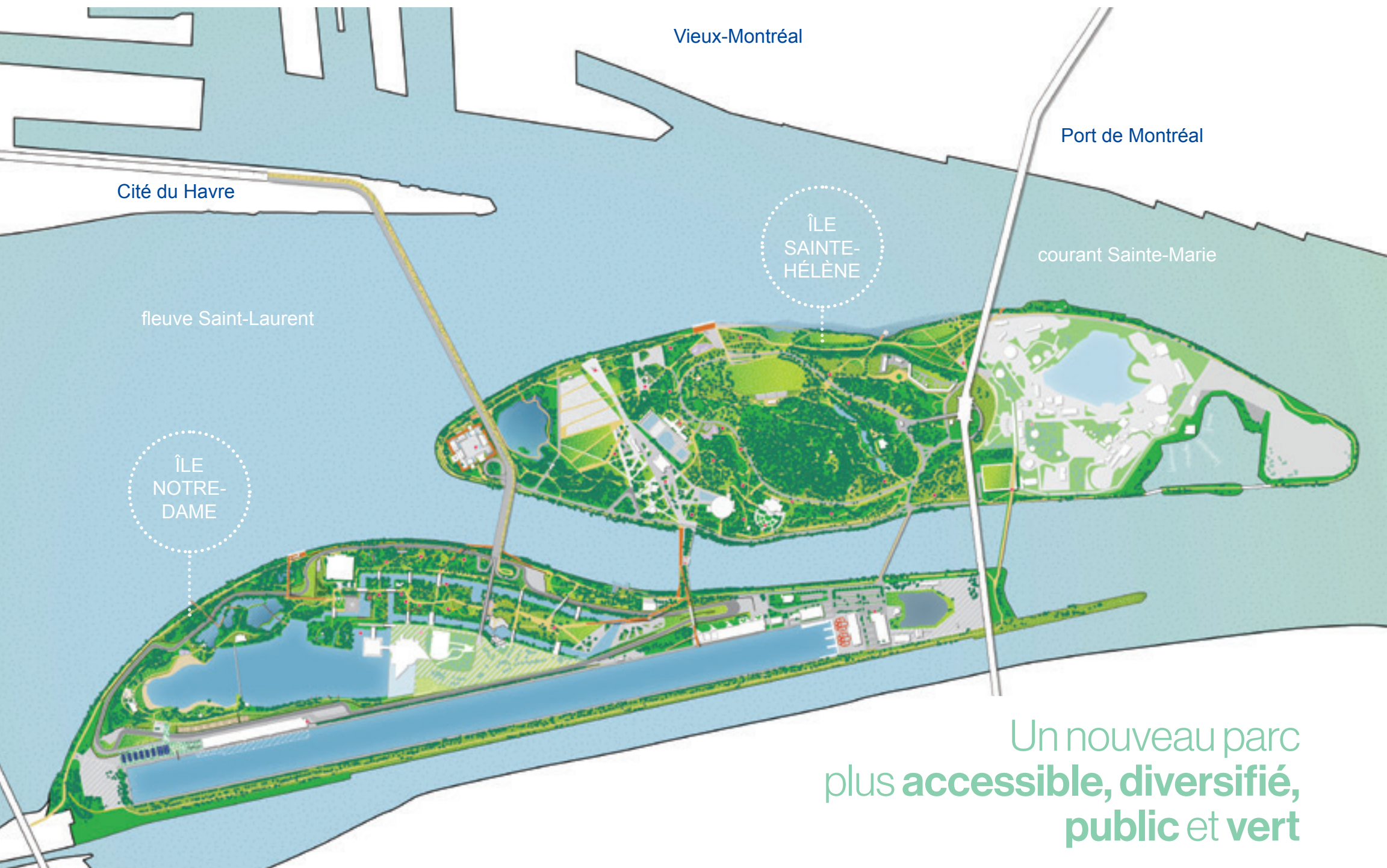
Ce grand geste d'aménagement est intimement lié à l'expérience de la promenade riveraine ainsi qu'à celle des centres historiques et écologiques du Parc. Les attaches comprendront une déclinaison d'objets paysagers qui permettront de décroisonner et de relier les paysages enclavés tout en offrant une expérience unique de l'identité du Parc. Cette série de liens ponctuels et continus répartis sur les deux îles offrira un nouveau regard sur des trésors oubliés et sur les paysages du fleuve tout en créant de nouveaux dialogues entre des ensembles autrefois isolés. De plus, ces attaches permettront la connexion écologique des habitats intérieurs avec les milieux riverains et avec le fleuve.



un continuum d'expériences paysagères

Un parc
urbain
insulaire
et unique
qui célèbre
le fleuve



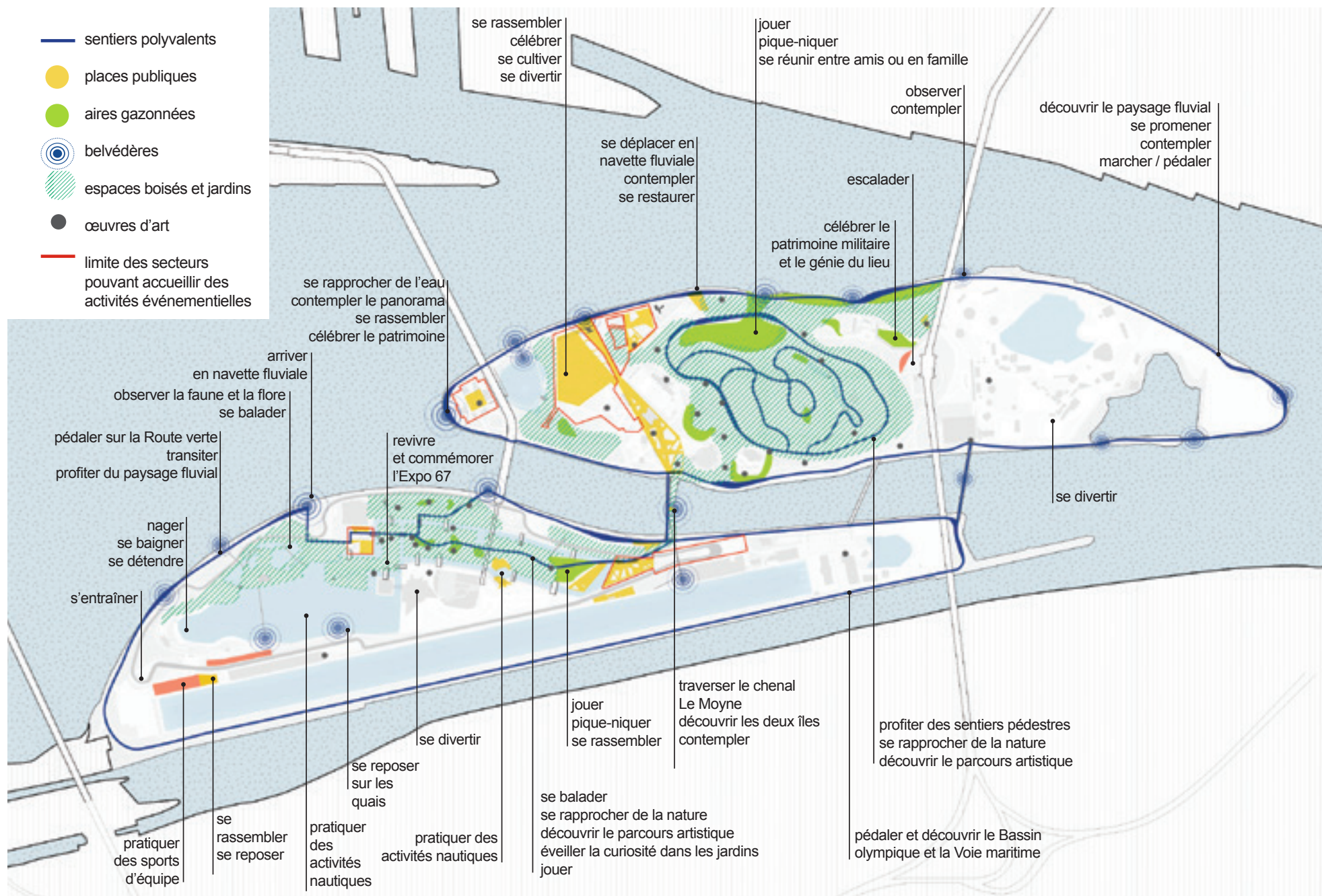


Les vocations du Parc

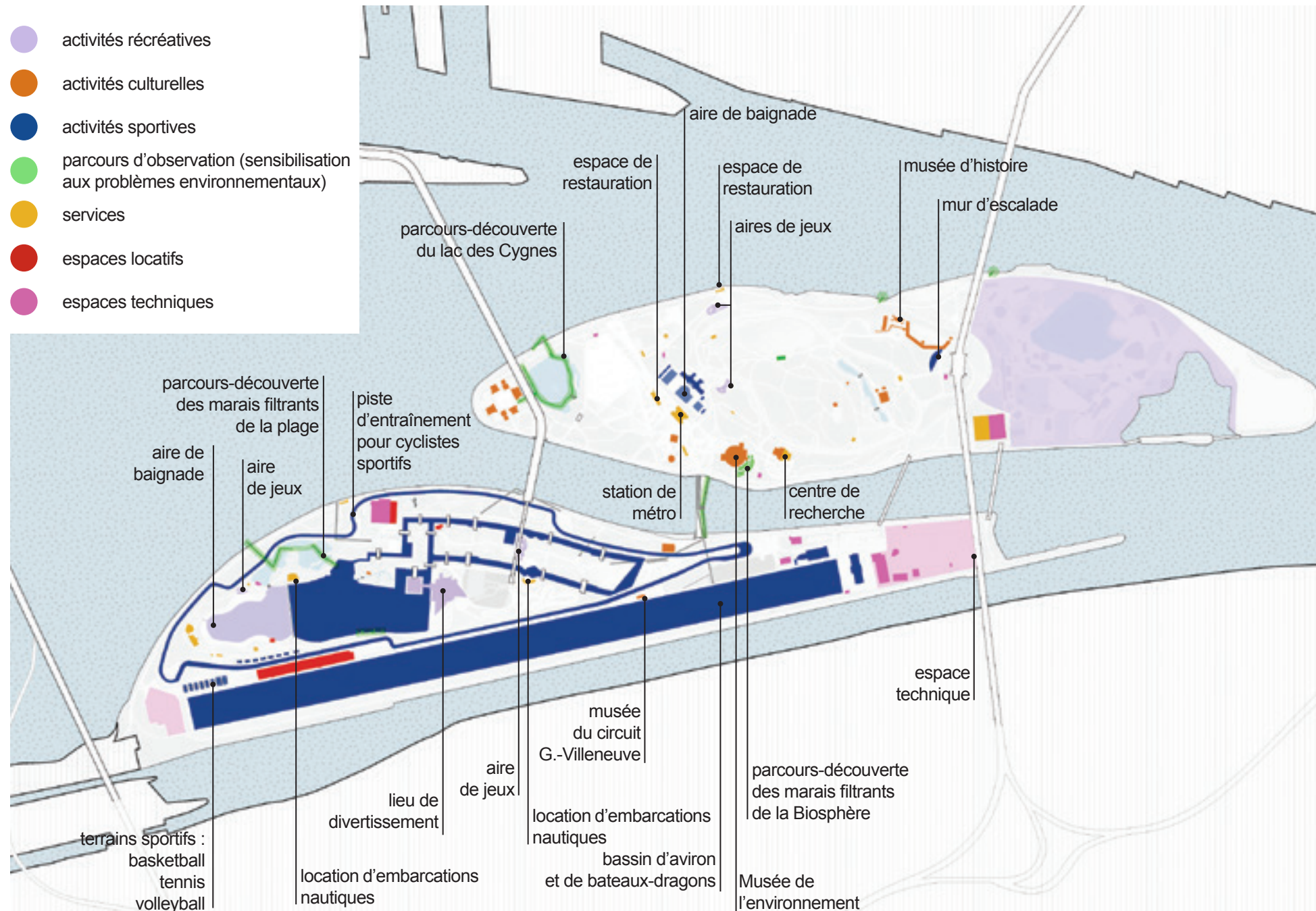
La diversité des paysages du Parc offre une multitude d'expériences aux usagers. Les vocations des lieux sur les deux îles sont très variées, tout comme les usages possibles des diverses installations. Le réaménagement du Parc permet de profiter au maximum de ses espaces publics et verts et de concilier les activités citoyennes, culturelles et événementielles. Les équipements spécialisés continuent de répondre aux activités récréatives, sportives et de divertissement. Le résultat est un grand parc urbain complet pour tous, été comme hiver.



VOCATIONS



USAGES LIÉS À DES ÉQUIPEMENTS



VOCATIONS HIVERNALES

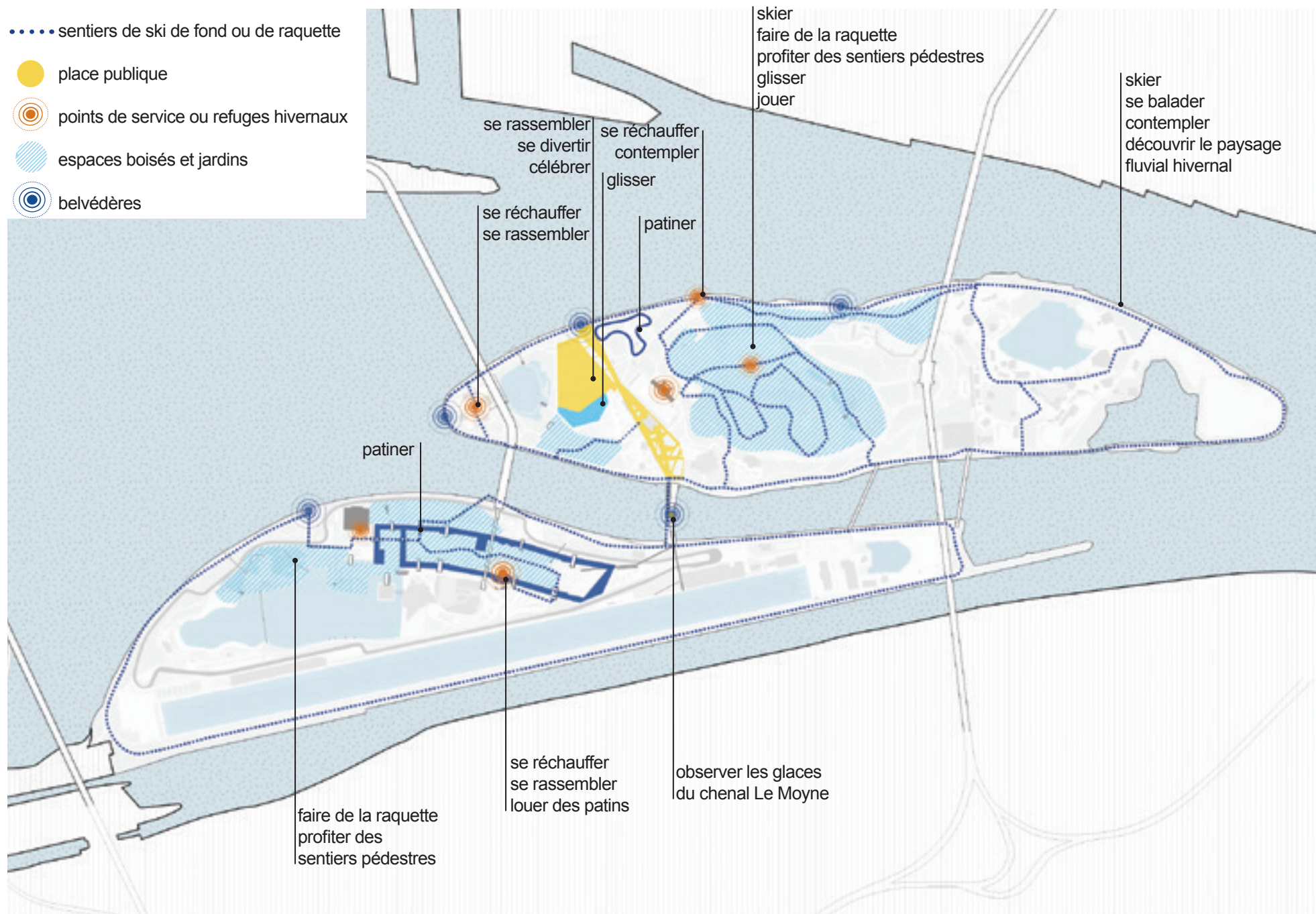
..... sentiers de ski de fond ou de raquette

● place publique

◎ points de service ou refuges hivernaux

▨ espaces boisés et jardins

◎ belvédères



Des expériences multiples dans un paysage incomparable

De nombreuses organisations ont forgé des liens avec le parc Jean-Drapeau par des activités dans les domaines de l'économie, du sport, du tourisme ou de la culture. Parmi les partenaires d'exploitation se trouvent les insulaires qui ont des activités permanentes sur les îles : la société américaine Six Flags (qui exploite La Ronde), le Casino de Montréal, le Musée Stewart, la Biosphère, musée de l'environnement, ainsi que la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain inc. et les locataires qui occupent de façon temporaire au moyen de baux locatifs et commerciaux divers sites du parc tels : les clubs sportifs, Octane (qui exploite le Grand Prix de Formule 1 du Canada), le groupe evenko (promoteur des festivals Osheaga, îleSoniq et Lasso) ou Multicolore (qui produit les Piknic Electronik).

Ces partenaires, avec lesquels nous collaborons sur une base régulière et sans lesquels la réalisation du Plan directeur ne serait pas possible, maintiendront leurs activités éducatives et de divertissement sur le territoire du Parc. Au même titre, les équipements sportifs (Complexe aquatique, Bassin olympique, plage Jean-Doré, mur d'escalade) attirent une clientèle locale et internationale, pour une pratique fédérée comme individuelle, que le Plan directeur entend développer. Le caractère festif et la vocation sportive continueront d'être des éléments définitoires de l'identité du parc Jean-Drapeau. Compte tenu de cette ambition, il s'avère nécessaire non seulement d'entretenir et de moderniser les infrastructures et les équipements sportifs existants mais aussi de reconnaître, de valoriser et d'amplifier formellement le volet sportif et de plein air sur les îles. Pour que les événements extérieurs de grande envergure puissent continuer d'offrir leur programmation en accord avec l'évolution de la mission et de vision de la SPJD, le Plan directeur libère des surfaces supplémentaires, propose des surfaces adéquates, améliore le caractère des lieux et établit des balises d'utilisation et des limites claires.

Ainsi, les usagers et les citoyens de tous les horizons pourront jouir en tout temps d'un parc accessible, diversifié, public et vert tout en pouvant participer à des activités culturelles et sportives variées, en particulier lors de la saison estivale.

La vision d'avenir du Plan directeur nécessite un virage opérationnel et exige un renouvellement des pratiques pour une approche plus sensible au territoire, tant pour la SPJD que pour ses partenaires. Ainsi, nous pourrions rendre compatibles ces activités avec celles d'un site patrimonial et d'un grand parc urbain qui valorise la conservation, les milieux naturels et la qualité des espaces urbains.



Le Parc la nuit

La révélation d'un paysage nocturne est un élément clé du plan d'aménagement. En toutes saisons, à la tombée du jour, une mise en lumière cohérente et sélective des éléments phares du Parc permettra de sculpter le paysage et de créer une identité nocturne distincte à l'échelle régionale. Transformant le Parc en un tableau scintillant au milieu des flots du Saint-Laurent, l'éclairage marquera l'imaginaire et invitera à la découverte le soir venu.

La mise en lumière du parc Jean-Drapeau repose sur des pratiques de gestion environnementale responsables afin de limiter les effets indésirables de l'éclairage sur l'environnement tout en révélant la richesse du paysage et du patrimoine bâti du Parc, notamment par l'utilisation de systèmes de contrôle adaptatif et par la limitation de l'illumination des zones écologiquement sensibles. L'expérience nocturne offre des parcours mémorables, célèbre le caractère distinctif des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame et respecte les habitats naturels qui s'y trouvent.



CINQ PRINCIPES DE MISE EN LUMIÈRE

1 Placer
l'expérience des visiteurs
au cœur de la mise
en lumière

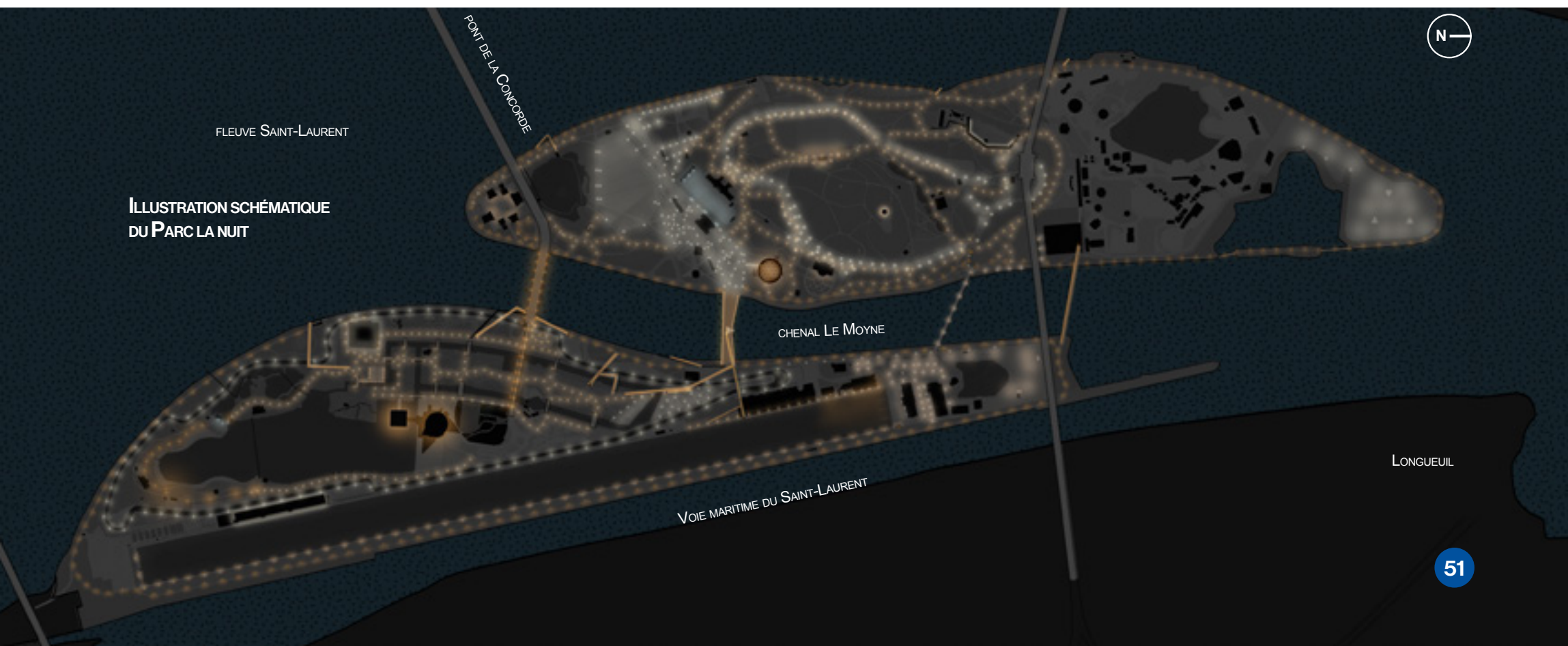
2 Mettre en valeur
le **patrimoine**
écologique et
architectural

3 Créer une
identité
nocturne
forte pour
les deux îles

4 Limiter l'effet
de l'éclairage sur
l'environnement

5 Structurer
l'éclairage
des **voies de**
circulation

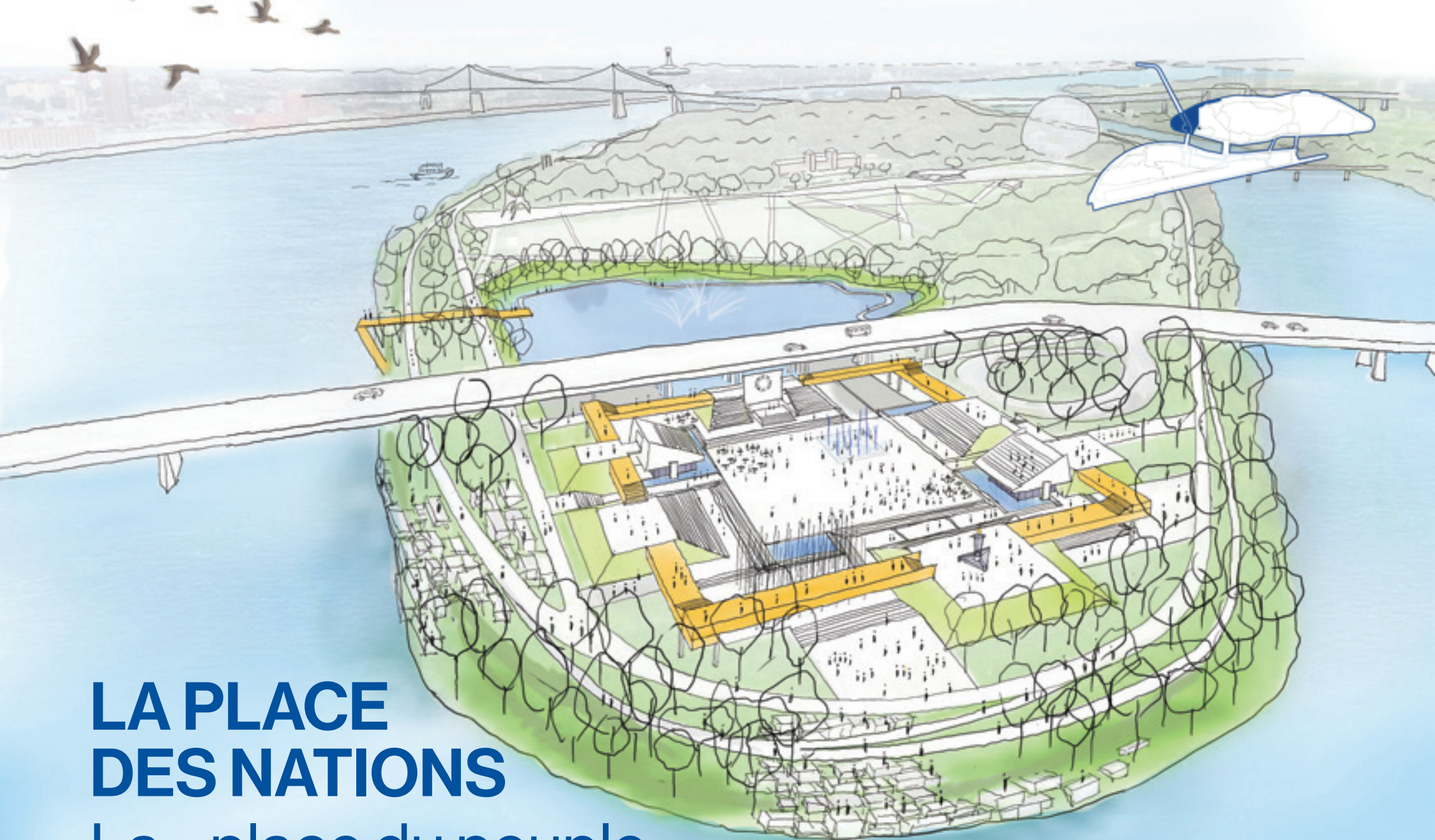
ILLUSTRATION SCHÉMATIQUE
DU PARC LA NUIT



Les grandes initiatives d'aménagement

Plusieurs interventions sur le territoire des îles Sainte-Hélène et Notre-Dame viendront donner une identité contemporaine au parc Jean-Drapeau, le premier parc de Montréal. Les principaux projets célébreront et valoriseront les patrimoines du Parc tout en bonifiant la qualité des milieux et des espaces et en assurant la pérennité de ses actifs construits. De nouvelles expériences de promenades, un dialogue direct avec les plans d'eau et le fleuve Saint-Laurent, une variété de paysages, des espaces accessibles pour tous, une mobilité accrue, des aménagements résilients, des éléments patrimoniaux réhabilités et des signatures visuelles sont autant d'aspects qui représenteront désormais le Parc et l'ancreront dans le XXI^e siècle. Par ces projets qui lui donneront un sens et une cohérence qui lui permettront de retrouver sa fonction première de grand parc urbain au bénéfice des citoyennes et citoyens de Montréal, il aspire à devenir l'un des plus appréciés et des plus reconnus au pays.





LA PLACE DES NATIONS

La « place du peuple »,
un espace pour tous

Une
connexion directe
à l'environnement
naturel



La **Terre des Hommes** ravivée





La réappropriation du fleuve Saint-Laurent



LE MONT BOULLÉ ET LA VALLÉE

Des pré fleuris qui favorisent
la **biodiversité**,
les **pollinisateurs**
et les **îlots de fraîcheur**

Une plaine des Jeux **accessible, inclusive** et à **usage libre**



LA GRANDE PROMENADE FLUVIALE

1 km de **nouveau**
parc contemporain



Une **entrée** maritime identitaire



Une
**place publique
ouverte**
sur le fleuve
et sur la ville



Des milieux humides dédiés à la **transition écologique**



De vastes
espaces renaturalisés
pour les
résidents
des quartiers centraux





**L'ESPLANADE DU
PONT JACQUES-CARTIER**
Le « **Brooklyn Bridge Park** »
de Montréal

Un parc quatre saisons
qui **célèbre l'hiver**



L'ÉDIFICE JACQUES-CARTIER ET LE PONT DE L'EXPO-EXPRESS

Un **pôle d'accueil**
et de **mobilité multifonctionnel**



Un vestige ferroviaire transformé en **promenade** « **High Line** »





LA PASSERELLE DU COSMOS

Une nouvelle **image**
de marque
internationale
pour Montréal

Le premier pont vert urbain au Québec



Un espace public **social et écologique**



Des **passerelles**
originales
un geste fort pour
la **mobilité durable**



LE PARTERRE NOTRE-DAME

Une gamme variée
d'**expériences citoyennes**





**De grands
espaces verts
revitalisés
pour la population
montréalaise**

LES JARDINS DES CANAUX

Katimavik : faire revivre
le génie du lieu de l'Expo 67





Des pratiques écoresponsables en matière d'espaces verts

Une ambiance
renouvelée
sur les canaux
de l'île Notre-Dame





LE CIRCUIT GILLES-VILLENEUVE

La **conciliation**
d'une pluralité d'usages

LES MARAIS FILTRANTS

Une **immersion** au sein de **paysages**
écologiquement performants



Facteurs de succès et bénéfices escomptés

Pour y arriver

- Un effort collectif de la part de tous les acteurs
- Une gouvernance ouverte axée sur la collaboration, sur la participation et sur la transparence
- Un cadre stratégique qui donne le cap
- Un aménagement durable, écologique et accessible
- Un tableau de bord de gestion qui rend compte de l'atteinte des cibles
- Un investissement de 970 millions de dollars

Pour réaliser l'ambition du Plan directeur de faire du parc Jean-Drapeau un grand parc urbain qui améliore la qualité de vie de la communauté et qui rayonne au-delà de son territoire, la Société compte sur les éléments suivants :

- la définition d'une vision à long terme axée sur le changement de culture organisationnelle
- une stratégie claire et bien connue de tous
- un leadership fort et mobilisateur de la part de la haute direction et des acteurs de changement
- des investissements suffisants en temps et en argent
- la mise en place d'un mécanisme d'évaluation robuste, fondé sur des indicateurs de performance mondialement reconnus
- la création d'un lien de confiance solide entre les parties prenantes
- le déclenchement d'une dynamique forte dès le début de la démarche en préconisant une approche par petits pas et l'obtention de victoires mobilisatrices à court terme
- la réappropriation du Parc par les citoyennes et citoyens et leur inclusion dans la réalisation du Plan directeur

85% de matières valorisées

-35% de la part modale de l'automobile chez les usagers des partenaires insulaires

100% de la programmation de la SPJD dorénavant éco-responsable

-80% de surfaces de stationnement

+25% de territoire occupé par des espaces verts pour des activités libres

+30% de la canopée

-25% de l'indice de vétusté des éléments patrimoniaux

+28% d'utilisation des installations sportives

+5 accès directs aux rives du fleuve Saint-Laurent

-50% des surfaces horticoles nécessitant beaucoup d'entretien

+40% de milieux humides

Carboneutralité des activités de la SPJD

15 km de promenade riveraine autour des deux îles



Parc
Jean-Drapeau

Crédits

Société du parc Jean-Drapeau

Septembre 2020

parcjeandrapeau.com

clientele@parcjeandrapeau.com